VERTUO
votre partenaire solaire

INDUSTRIE & COMMERCE

Réduisez vos couts énergétiques et votre empreinte carbone ! Mettez vos bâtiments et parcs de stationnement en conformité avec la loi.

Nos offres

#1 AUTOCONSOMMATION

Vos factures d'électricité ont explosé ces dernières années générant un fort impact sur votre trésorerie. Réduisez-le en consommant votre propre production. VERTUO vous guide et vous accompagne afin de trouver la solution optimale pour vous, qui prendra en compte la configuration de vos locaux, vos objectifs, vos habitudes de consommation et votre budget.

#2 INVESTISSEMENT

Investir dans le photovoltaïque peut offrir des rendements plus élevés que les placements bancaires traditionnels à long terme. Alors pourquoi pas vous ? VERTUO étudie et construit avec vous votre projet entre 36 et 500 kWc.

#3 TIERS INVESTISSEMENT

Besoin d'un nouveau bâtiment de stockage ou dans l'obligation de prévoir des ombrières de parkings mais peu de trésorerie disponible ? VERTUO peut financer votre projet.

#4 LOCATION DE TOITURE

Vous souhaitez valoriser vos toitures (bâtiment et/ou ombrière) : VERTUO loue votre toiture et vous verse un loyer annuel. Vous bénéficiez alors d'un revenu fixe sans avoir à vous soucier de l'exploitation de la centrale.

Contactez-nous vite pour explorer toutes les possibilités ! 04 51 22 07 30 contact@vertuoenergie.fr

Toutes nos offres peuvent être déclinées sur

TOITURE
En installant votre centrale sur votre bâtiment existant ou à construire.

SOL
Si votre bâtiment ne peut pas supporter la charge des panneaux, nous pouvons envisager des solutions au sol.

OMBRIERE
Permettant d'abriter les véhicules et les usagers des intempéries (pluie, neige, grêle, canicule).

BORNE DE RECHARGE
Nous équipons vos parkings en infrastructure de recharge pour véhicules électriques, de 11 kW (AC) à 350 kW (DC).

Vos obligations

Le délai de raccordement électrique d'un projet photovoltaïque pouvant aller de 6 à 24 mois, il est primordial de choisir **très rapidement** votre partenaire de confiance.

LOI APER

	Obligations dès	2024	2028
PARKING OU BATIMENT NEUF *(ou parking associé à un batiment en construction ou en rénovation lourde)*	**500 m²**	**30%** de photovoltaïque min (et/ou végétalisation)	**50%** de photovoltaïque min (et/ou végétalisation)
PARKING OU BATIMENT EXISTANT	**500 m²**		**50%** de photovoltaïque min (et/ou végétalisation)
BUREAU	**1 000 m²**	**30%** de photovoltaïque min (et/ou végétalisation)	**50%** de photovoltaïque min (et/ou végétalisation)

EXONÉRATIONS

- Contraintes techniques liées à la nature des sols
- Risques d'aggravation naturelle, technologique et de sécurité
- Ensoleillement insuffisant
- Contraintes économiques non viables

SANCTIONS

- ✕ Dès 2026, **40 000 €** par an, pour un espace supérieur à 10 000 m²
- ✕ Dès 2028, **20 000 €** par an, pour un espace inférieur à 10 000 m²

VERTUO
votre partenaire solaire

1 rue Ernest-Jean Bapt
ZA la Fontanille
63370 LEMPDES

04 51 22 07 30

contact@vertuoenergie.fr

www.vertuoenergie.fr